CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 19 mars 2014, tenue dès 19.30 h au Centre des Epancheurs.

Présidence : M. Alain Binggeli

Procès-verbal : M. Vladimir Carbone, chancelier municipal

M. A. Binggeli, président, PLR : ouvre la séance. Il signale que M. Mario Ostini, siège ce soir pour la première fois dans les rangs de Forum en remplacement de M. F. Edmond Farine, démissionnaire. Il remarque que M. J.-C. Scherler, responsable du service électrique, est présent au titre de consultant. Ensuite, il déclare : *« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Cher public, j'ai l'honneur de prendre la présidence du Conseil général pour cette année 2014 et je vous remercie pour la confiance que vous m'avez témoignée en m'élisant à ce poste. Le fait de siéger dans un législatif ou un exécutif permet de participer activement aux fondements de notre démocratie et cette expérience est très enrichissante. J'invite tout Neuvevillois et Neuvevilloise qui aurait l'habitude un peu trop pressante de sortir des "yaka", "yzonka", "yfautke" au Café du Commerce, à s'inscrire sur les prochaines listes électorales, afin de pouvoir vivre de l'intérieur nos organes politiques, de faire entendre leur voix et également de se rendre compte de la complexité de certains dossiers et notamment du peu de pouvoir que les cantons laissent à nos communes. Je vais diriger le débat dans le respect de tous les intervenants et en appliquant le règlement du Conseil général, que j'ai lu et relu ces derniers jours. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, je vous invite à participer aux débats et à faire des interventions qui ne s'écartent pas du sujet et qui soient concises et compréhensibles. Je vous rappelle que vous avez droit à maximum deux interventions sur le même objet. M. Christophe Schori, scrutateur, étant absent ce soir, le parti socialiste est invité à désigner un remplaçant. »*

Mme D. Bloch, PS : le parti socialiste propose M. Albrecht Ehrensperger.

Sans opposition, M. Ehrensperger est nommé scrutateur pour cette séance. Il prend place sur la tribune.

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2013
3. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 451'974.65 représentant la part de La Neuveville à l'assainissement du chauffage et partiellement de l'isolation du Collège du district : arrêté du Conseil général (I. Moeschler)
4. Demande d'un crédit-cadre pluriannuel (2 ans) de CHF 520'416.-, pour l'assainissement des infrastructures de transformation et de transport de l'énergie électrique et du réseau de l'éclairage public, et délégation de la compétence au Conseil municipal de libérer les crédits concernant les objets particuliers : arrêté du Conseil général (V. Stoepfer)
5. Demande d'un crédit-cadre pluriannuel (3 ans) de CHF 157'313.-, pour l'assainissement des éléments actifs et passifs du téléréseau et l'acquisition de convertisseurs de signaux, et délégation de la compétence au Conseil municipal de libérer les crédits concernant les objets particuliers : décision (V. Stoepfer)
6. Nomination d'un membre dans la commission de la gestion du territoire en remplacement de M. Edmond Farine, démissionnaire
7. Position CM et décision CG sur la motion FOR (C. Nicolet) « Elections communales – Inscription de la position du Conseil général et du Conseil municipal sur le matériel de vote » (R. Matti)
8. Position CM et décision CG sur la motion FOR (C. Jau) « Horaires d'ouverture de l'office du tourisme de La Neuveville » (A. Olivieri)
9. Position CM et décision CG sur la motion PLR (A. Binggeli) « Port de la Gravière » (A. Olivieri/V. Stoepfer)
10. Position CM et décision CG sur la motion PS (D. Bloch) « Evaluation des conséquences d'une hausse de la quotité d'impôt » (J.-P. Devaux)
11. Réponse à l'interpellation FOR (A.-C. Christen) « Motion concernant un passage piéton au sud de la Tour de Rive » (R. Morand)
12. Rapport CM en réponse au postulat PLR (A. Binggeli) « Parking à vélos de la gare » (R. Morand)

13. Interventions parlementaires et développements
14. Questions simples et traitement
15. Communications

1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 32 conseillères et conseillers.

Forum Neuvevillois (FOR)	: Mmes	Christen Anne-Claude, Frioud Auchlin Catherine, Michel Tamara, Orha Sanda
	MM.	Althaus Jean-Pierre, Ferrier Christian, Gerber David, Jau Cédric, Latscha Jean-Pierre, Nicolet Christophe, Ostini Marino
Parti Libéral Radical (PLR)	: Mmes	Andrey Odyle, Chevailler Monique, Imer Milly, Mueller Maryse
	MM.	Ammann Jean-Philippe, Bourquin Ralph, Burdet Michel, Kurth Roland, Morand Patrick, Murier Thierry
Parti Socialiste (PS)	: Mmes	Bloch Denise, Glatz Laure, Lopes Stéphanie
	MM.	Ehrensperger Albrecht, Friedli Paul, Lehmann Willy
Union Démocratique du Centre (UDC)	: MM.	Bürki Sacha, Marti Nicolas, Neuenschwander Florian, Verdon Jean-Pierre
Excusés	: Mme	Petignat Ruth (PS)
	MM.	Olivieri Giuseppe (FOR), Schori Christophe (PS)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2013

M. J.-P. Latscha, FOR : au point 5, relatif à une demande de crédit de CHF 150'032.- pour l'assainissement de faux raccordements à la route de Neuchâtel, il avait posé une question à M. R. Morand, au nom de Forum au sujet du plan qui avait été remis aux membres du Législatif, sur lequel seuls quatre immeubles figuraient. M. Morand lui avait répondu que, dans le cadre du PGEE, un contrôle est effectué de manière sectorielle. Ceci ne figure pas au procès-verbal. Il souhaite simplement en faire la remarque, mais il ne demande pas de modification.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, sans modification.

3. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 451'974.65 représentant la part de La Neuveville à l'assainissement du chauffage et partiellement de l'isolation du Collège du district : arrêté du Conseil général (I. Moeschler)

Message du Conseil municipal : *« Le chauffage du Collège doit être changé depuis quelques années déjà avec une première échéance fixée au 21 décembre 2012. Par courrier du 22 avril 2013, la Municipalité a, suite au contrôle effectué par le contrôleur officiel des installations de combustion, fixé un dernier délai au 31 décembre 2013 pour changer l'installation de chauffage sous peine d'amende. Ce délai a exceptionnellement pu être prolongé jusqu'au mois de juin 2014. Les bâtiments, ainsi que les biens mobiliers du Collège, sont la propriété du syndicat scolaire. C'est donc à la commission scolaire qu'il revient de les gérer et de proposer les travaux nécessaires à leur entretien. Un bureau d'étude a donc été mandaté par le Collège qui a présenté plusieurs options de chauffage. La commission scolaire a préavisé favorablement, lors de sa séance du 4 septembre dernier, le projet de chauffage à pellets avec l'isolation nécessaire et des panneaux solaires. La commune de Nods a d'ores et déjà accepté le crédit nécessaire aux travaux envisagés. A l'heure de la rédaction du présent rapport la commune de Plateau de Diesse ne s'est pas encore prononcée. Le 24 avril 2012, le bureau d'étude pour l'économie et la conservation de l'énergie ECE a rendu son rapport au Collège du district au mandat qui lui avait été donné de "…définir les qualités et les défauts thermiques de l'enveloppe*

des bâtiments, de quantifier leurs besoins en énergie et de proposer des mesures d'optimisation de l'enveloppe par priorité en estimant le potentiel d'amélioration. Il s'agit également d'évaluer l'état et le fonctionnement des installations techniques de production et de distribution de chaleur, et de faire des propositions en vue de leur assainissement ou remplacement". En procédant à une évaluation de l'enveloppe du bâtiment du Collège ainsi qu'à une thermographie, le bureau ECE a pu constater que ce dernier ne présentait pas de défauts majeurs d'un point de vue énergétique. Les bâtiments ont été régulièrement entretenus (assainissement des toitures de la halle de gymnastique et de la maison du concierge, changements des fenêtres du bâtiment principal). Actuellement, le complexe scolaire du Collège nécessite une consommation annuelle de mazout de 35'000 litres, à savoir 11 litres au m^2 SRE (Surface de Référence Energétique). Les travaux envisagés permettraient une économie d'énergie de l'ordre de 20 %. La consommation de mazout prévisible serait dès lors de l'ordre de 28'000 litres par année (9 litres m^2 SRE). A titre de comparaison, les programmes MINERGIE recommandent une consommation de 3,8 litres de mazout/m^2 pour la construction de nouveaux bâtiments. En cas de rénovation l'exigence maximale est fixée à 6 litres de mazout/m^2. Pour atteindre cette consommation maximale, des travaux d'une plus grande envergure devraient être entrepris : isolation périphérique des murs de tous les bâtiments d'environ 180mm (à l'exception de l'école ménagère). Par ailleurs, l'obtention du label MINERGIE impliquerait un système d'aération coûteux, obligatoire cependant pour les rénovations d'écoles. Pour des raisons évidentes de coûts, ces travaux n'ont pas pu être envisagés. Les travaux envisagés sont : Isolation de la toiture du collège, changement des coupoles, changement du système de chauffage, pose de panneaux thermiques pour le préchauffage de l'eau sanitaire. Pour chacun des travaux prévus, la société d'étude mandatée prévoit de procéder à 3 appels d'offres, afin de trouver la solution la plus économique et la plus rationnelle. Elle s'est par ailleurs engagée à rechercher des subventions pour chacune des étapes des travaux. L'étude réalisée a permis d'évaluer, sur la base de devis, le montant global des travaux à CHF 700'000.- à répartir sur plusieurs années entre toutes les communes du district. Les charges annuelles induites par cet investissement, à savoir CHF 70'000.- ont été déduites du budget 2014 (poste "entretien d'immeuble") qui s'élevaient jusqu'à ce jour à CHF 120'000.-. Le budget annuel du Collège ne subit dès lors pas d'augmentation par rapport aux autres années, malgré l'ampleur des travaux envisagés. La question des subventions possibles a été examinée par la société d'étude pour l'économie d'énergie mandatée qui a estimé une subvention cantonale pour le chauffage à pellets d'environ CHF 17'500.- et d'une autre subvention de CHF 4'000.- en cas de pose de capteurs solaires pour le préchauffage de l'eau sanitaire. La commission scolaire a retenu, parmi d'autres propositions, l'installation d'un chauffage à pellets. Ce faisant, elle a estimé, au vu des récentes études faites à ce sujet, que l'aspect écologique de cette installation compensait largement le coût supplémentaire qu'elle implique. Si certes la question des particules fines qu'elle peut émettre peut être posée, il ressort de récentes études que celles-ci sont néfastes dans les régions à forte densité de population, à savoir dans les milieux urbains, mais pas dans les régions comme la nôtre. La commission des finances a préavisé favorablement le crédit en relevant toutefois que, si un chauffage à distance devait être mis en place dans les 5 prochaines années, l'installation d'un autre système de chauffage au Collège devait être réexaminée. La commission de l'énergie a également relevé que, si un tel chauffage à distance devait être mis en place à La Neuveville, l'installation d'une chaudière à pellets au Collège n'était dans ce cas peut-être pas justifiée. Elle a proposé d'installer une chaudière à mazout à titre provisoire, soit en l'achetant, soit en la louant, pendant la durée de l'étude. La commission scolaire a, lors de son examen des alternatives de chauffage proposées, également tenu compte du projet de chauffage à distance. Pour rappel, le Collège avait activement soutenu le premier projet de chauffage à distance qui n'a toutefois pas pu voir le jour. Elle a cependant retenu qu'un tel projet, aussi intéressant soit-il, ne peut pas être réalisé rapidement. Actuellement, aucun projet concret n'est encore à l'étude à La Neuveville. On ne sait ni quel système de chauffage à distance peut être adapté à notre ville ni où l'installer. Si la commission scolaire et la direction du Collège sont toujours intéressées à une solution de chauffage à distance, elles restent cependant conscientes que des années peuvent encore s'écouler jusqu'à ce que le Collège puisse y être relié. A titre d'exemple, la commune d'Orsières (3'193 habitants) a commencé à étudier une solution de chauffage à distance en 2008, le projet a été accepté par la population en 2011 et la fin des travaux est prévue pour 2018. Une telle installation prend du temps et si le centre de La Neuveville devrait pouvoir être aisément relié à ce système de chauffage, il n'y a cependant aucune garantie que ce soit le cas pour les immeubles périphériques dont les bâtiments du Collège font partie. Une solution de chauffage doit aujourd'hui impérativement être trouvée pour le Collège dont l'installation actuelle est en fin de vie. Des économies d'énergie substantielles peuvent de surcroît d'ores et déjà être réalisées en attendant la réalisation, encore aléatoire, du projet de chauffage à distance. La déperdition de chaleur liée au vieillissement des coupoles doit également être palliée et l'entretien régulier d'un tel complexe scolaire permet d'en maintenir la valeur à long terme. En outre, une économie non négligeable est également réalisable par l'installation de panneaux solaires (thermiques ou voltaïques) pour le préchauffage de l'eau chaude du

bâtiment principal et la halle de gymnastique. Le coût d'une installation provisoire de chauffage en attendant la réalisation du chauffage à distance n'est du reste pas négligeable. La solution du chauffage à pellets permet une économie de l'ordre de CHF 200'000.- en 20 ans par rapport à une installation à mazout, alors même que le surcoût du chauffage à pellets est d'environ CHF 70'000.-. Il est donc proposé au Conseil général d'accepter le crédit demandé en tenant compte du fait que les travaux se réaliseront par étapes, en commençant normalement par l'isolation, et que, pour chacune d'elles, la commission scolaire s'enquerra de l'évolution des travaux d'étude du chauffage à distance par la commission de l'énergie. »

COLLEGE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Chauffage et isolation du bâtiment

B U D G E T - Répartition

Libellés	A répartir	La Neuveville	Nods	Diesse	Lamboing	Prêles
Investissements						
15% commune siège	105'000.00	105'000.00				
20% population résidante	6'519	3'732	726	446	704	911
31.12.12	140'000.00	80'147.25	15'591.35	9'578.15	15'118.90	19'564.35
	140'000.00					
35% selon élèves	210	113	28	22	23	24
15.09.13	245'000.00	131'833.35	32'666.65	25'666.65	26'833.35	28'000.00
	245'000.00					
30% selon capacité contributive abs. (RFH)	14'497'586.00	9'319'464.00	1'378'587.00	734'533.00	1'142'953.00	1'922'049.00
2009 - 11	210'000.00	134'994.05	19'969.05	10'639.85	16'555.85	27'841.20
	210'000.00					
700'000.00	**700'000.00**	**451'974.65**	**68'227.05**	**45'884.65**	**58'508.10**	**75'405.55**
	700'000.00					
	100.00%	64.57%	9.75%	6.55%	8.36%	10.77%

Le financement proposé est celui appliqué jusqu'ici, à savoir, chaque commune finance sa part. Des acomptes seront demandés au fur et à mesure de l'avancement des travaux. D'éventuelles subventions (demandes en cours) seront portées en réduction des coûts.

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

La Neuveville, le 30.09.2013 / Ror

Rollier Raymond , administrateur des finances

Mme I. Moeschler, conseillère municipale : *« Avant de demander l'entrée en matière, j'aimerais apporter quelques précisions au dossier que vous avez reçu. Dans un premier temps, je crois qu'il faut repréciser votre rôle dans la décision que vous prendrez ce soir et ensuite vous parlez du projet lui-même. Les bâtiments du Collège appartiennent comme vous le savez au syndicat scolaire. C'est donc à ce syndicat qu'il appartient de les entretenir et de prendre les décisions en ce sens. Le rôle du conseil général, ou des assemblées communales pour le plateau, est d'approuver ou non le budget demandé. Mais vous ne pouvez pas modifier la décision de la commission scolaire qui est l'exécutif du syndicat. Il faut savoir qu'au regard de la loi cantonale sur les communes, un syndicat est considéré comme une collectivité publique avec son autonomie. Vous vous rappelez sûrement de votre décision en février 2012 concernant le syndicat du Service des eaux TLN, où la question des amendements avait également été posée et avait dû être rejetée. C'est également ce que précise le règlement d'organisation de la communauté scolaire en mentionnant à son article 8 que les communes affiliées décident des dépenses supérieures à CHF 50'000.- mais que les décisions concernant l'entretien des immeubles est du ressort de la commission (article 40). Donc ce soir vous ne pourrez pas proposer d'amendement, ce qui m'a été encore confirmé aujourd'hui par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire. Maintenant, j'aimerais revenir sur le projet lui-même et sur les recommandations de la commission de l'énergie. Vous aurez en effet constaté que le message que vous avez reçu ne répondait pas à toutes les questions de la commission de l'énergie. Sachant que le même projet devait être soumis aux autres communes affiliées au syndicat, auxquelles les recommandations de la commission de l'énergie ne peuvent être imposées, le Conseil municipal a préféré revenir oralement sur cette question. Donc maintenant nous pouvons vous préciser que le choix de la chaudière à pellets s'est fait sur la base de considérations écologiques. La société d'étude mandatée a analysé toutes les possibilités de chauffage, y compris la pompe à chaleur, et a proposé les pellets comme étant la solution la moins polluante et à moyen et long terme comme la plus économique. Elle n'a pas retenu la solution de la pompe à chaleur, constatant que ce système était insuffisant pour tout chauffer et ne répondait pas aux besoins de tous les bâtiments du collège. La commission de l'énergie s'est également inquiétée de la nécessité d'isoler les façades. Cette question a aussi été soumise à la commission scolaire. Pour atteindre les standards énergétiques actuels, seule une isolation périphérique d'environ 180 mm pouvait être envisagée, ce qui est une rénovation conséquente. Cette isolation a été considérée par la commission scolaire comme étant trop coûteuse vu l'état des finances des communes concernées et qu'elle posait également un problème du point de vue de la protection du patrimoine et d'aspect du bâtiment. Mais la question la plus importante posée par la commission de l'énergie concerne la possibilité d'un raccordement à un futur chauffage à distance. Quand les démarches pour changer la chaudière ont été entreprises par MM. Lachat et*

Gutzwiller, pour rappel à la demande de la Municipalité, le premier projet de chauffage à distance était enterré et le deuxième pas encore évoqué. Aujourd'hui, la commission scolaire est au courant du travail de la commission de l'énergie et souhaite bien sûr être tenue informée de l'évolution de ses travaux. Le conseil municipal considère cependant que ce travail sera long et a constaté que ni le système de chauffage à distance ni même l'emplacement pour le construire n'ont été définis. Ces démarches vont prendre du temps, pour rappel, dans le cas de Lignières il a fallu 6 ans pour raccorder les premiers bâtiments au chauffage à distance alors même qu'il y avait un grand consensus sur le projet. On peut prendre un autre exemple pour se rendre compte du temps que peut prendre la mise en place de certains projets. L'école des Collonges par exemple, il aura fallu presque 4 ans entre la votation populaire sur un projet complet, fini et abouti et le début de la construction. Ce type de constructions représente un travail de longue haleine et le conseil municipal propose de trouver une solution écologique dans l'attente d'un éventuel raccordement au chauffage à distance. A ce sujet, je reviens sur ce que j'ai dit plus tôt, à savoir que le collège n'est pas un bâtiment communal et qu'il appartiendra au syndicat scolaire de décider de s'y raccorder ou non. Enfin, j'aimerais encore préciser que, déduction faite du surcoût dû au choix du chauffage à pellets par rapport au mazout, une économie de l'ordre de CHF 32'500.- pourrait être réalisée sur 5 ans déjà, ce qui ne serait pas le cas si un brûleur provisoire était posé en attendant le chauffage à distance. Et du moment que nous sommes dans les chiffres, j'ajouterai encore que la chaudière ne représente que le 30 % du crédit demandé et que si vous êtes amenés ce soir à refuser le crédit en raison du système choisi pour le chauffage, vous refusez également les 70 autres pourcents qui concernent les travaux d'isolation qui font partie intégrante du projet et qui sont absolument nécessaires vu l'état du toit et de ses coupoles. Aujourd'hui nous avons une chaudière qui ne respecte plus les normes anti-pollution et ce, depuis quelques années. Il est désormais de votre responsabilité de décider soit de refuser le projet dans sa globalité et de prendre le risque de voir une solution provisoire, irrespectueuse de l'environnement et inaboutie qui dure, soit, en acceptant le projet, de donner un message clair de notre volonté d'avoir des installations conformes aux normes anti-pollution, de réaliser des économies d'énergie conséquentes et d'être cohérent non seulement au regard des exigences légales mais également de celles que la commune elle-même a imposé à la direction du collège concernant le changement de son chauffage. Pour le reste, je me réfère au message que vous avez reçu. Je vous remercie de votre attention et demande l'entrée en matière. »

L'entrée en matière est mise en discussion.

M. J.-P. Latscha, FOR : les explications de Mme Moeschler changent un peu la donne. Il demande une suspension de séance.

M. F. Neueuschwander, UDC : appuie cette demande pour pouvoir discuter de la problématique de l'impossibilité de déposer des amendements.

M. A. Binggeli, président, PLR : déclare cinq minutes d'interruption de séance.

Reprise.

M. S. Bürki, UDC : vu que les informations reçues ce soir sont différentes des documents reçus, l'UDC propose une non-entrée en matière et un report à une prochaine séance. Il se demande quel est le rôle du Conseil général s'il n'a rien à dire sur ce genre de projet.

Mme S. Orha, FOR : le Collège se trouve dans une ville qui s'est engagée dans un processus de cité de l'énergie. Les bâtiments publics doivent répondre à certains critères. Le Collège en fait partie. Forum refuse l'entrée en matière.

M. R. Bourquin, PLR : l'information de Mme Moeschler est erronée, dans le sens que c'est le brûleur qui doit être changé et non pas la chaudière.

Mme D. Bloch, PS : nous ne pouvons pas influencer ce projet, car il émane d'un syndicat. Notre rôle se borne à voter un crédit.

M. F. Neueuschwander, UDC : estime que le dossier en possession des conseillers généraux est incomplet, car il n'y a pas de détails sur l'ampleur des travaux.

Mme I. Moeschler, conseillère municipale : les commissions concernées ont toutes reçu un dossier avec la répartition des coûts et le détail des travaux. Le dossier est complet et elle ne disposera pas de

plus d'informations en juin. Ce projet ne peut pas en ce moment s'offrir le luxe du label « Cité de l'énergie ». Par contre, le chauffage proposé est plus écologique que l'actuel au mazout. Il n'est donc pas incompatible avec un rapprochement sur le label « Cité de l'énergie ». Le projet de rénovation des façades n'est pour le moment pas accepté par la Protection du patrimoine.

M. J.-P. Ammann, PLR : aimerait savoir ce qu'on doit changer, à savoir le brûleur ou l'intégralité de l'installation, comme cela est indiqué dans le message du Conseil municipal, qui mentionne la lettre de la Commune de La Neuveville du 22 avril 2013 envoyée suite au contrôle effectué par le contrôleur officiel des installations de combustion.

Mme I. Moeschler, conseillère municipale : c'est bien tout le chauffage qui doit être changé, car en cas de changement du brûleur seul, on ne pourrait pas garantir le fonctionnement du reste du chauffage à terme.

M. R. Bourquin, PLR : a le sentiment que le projet n'est pas emmanché par le bon bout, car il n'y a pas de concept global. De plus, le message au Conseil général ne précise pas que le Législatif ne peut pas apporter d'amendement au projet, ce qui n'est pas correct.

Mme I. Moeschler, conseillère municipale : signale qu'un projet global existe.

M. P. Friedli, PS : a le sentiment qu'on fait un procès d'intention à la commission scolaire et au syndicat, alors qu'on nous demande d'approuver un crédit. Nous ne connaissons pas les conséquences d'un refus.

M. S. Bürki, UDC : fait remarquer que ce projet présente tout de même un investissement de plus de CHF 451'000.-. Ce n'est donc pas peu de choses et une décision ne doit pas être prise à la légère.

Mme D. Bloch, PS : Il y a un mandat assez important qui a été donné à un bureau d'experts et le Conseil général est ce soir en train de remettre en cause le travail des organes du syndicat du Collège. Elle a plutôt tendance à faire confiance aux experts. Notre responsabilité est celle de décider de donner les moyens financiers à ce projet et non de discuter de son contenu.

M. T. Murier, PLR : il est de plus en plus difficile de faire approuver des objets publics. Il est dommage qu'on doive se trouver devant une situation où on n'a que la possibilité d'approuver l'ensemble du projet ou le refuser. Il aurait été bienvenu de séparer l'isolation des façades du problème du chauffage.

Mme I. Moeschler, conseillère municipale : l'isolation et le chauffage sont en finalité un tout et il ne convient pas de les diviser.

Mme C. Frioud Auchlin, FOR : est dérangée par la forme ce soir, car les partis préparent en fraction les prises de position soumises au Conseil général. La fraction Forum avait décidé de déposer un amendement. Il est extrêmement frustrant d'apprendre seulement ce soir par Mme I. Moeschler que cela n'est pas possible. Elle regrette que cela aboutisse peut-être à une non-entrée en matière ou à un refus de la demande de crédit requise.

La discussion n'étant plus demandée, le président passe au vote : ***par 26 voix et 6 oppositions, le Conseil général décide de refuser l'entrée en matière sur cet objet. La discussion est ainsi close.***

4. Demande d'un crédit-cadre pluriannuel (2 ans) de CHF 520'416.-, pour l'assainissement des infrastructures de transformation et de transport de l'énergie électrique et du réseau de l'éclairage public, et délégation de la compétence au Conseil municipal de libérer les crédits concernant les objets particuliers : arrêté du Conseil général (V. Stoepfer)

Message du Conseil municipal : *« Le réseau d'électricité et d'éclairage public nécessite un entretien régulier, afin de respecter les normes et lois en vigueur. La mission donnée aux services industriels par les autorités et de garantir un approvisionnement sûr et durable en tout temps. Pour permettre aux services industriels d'assurer la mission confiée, il faut leur donner des moyens financiers pour assainir des infrastructures dont la durée de vie tant technique que financière est échue depuis plusieurs années ou, dans le cas plus rare, que les bases techniques évoluent. La présente demande de crédit se calque sur le catalogue des investissements pour la période 2014-2018. S'agissant d'un crédit-*

*cadre, la compétence doit revenir au Conseil municipal pour libérer les crédits concernant les objets particuliers. La station transformatrice (MT/BT) Collonges **:** Cette importante station transformatrice et de distribution d'énergie située au bord du chemin de l'école nécessite un assainissement de la partie basse tension (400V) et le remplacement d'un des deux transformateurs. Ces travaux doivent être exécutés avant le début de la construction de la nouvelle école primaire des Collonges et en coordination avec les travaux d'assainissement des conduites d'eau usées et claires dans le chemin de l'école. La station transformatrice (MT/BT) Vergers : Cette station transformatrice et de distribution d'énergie située au niveau du parking souterrain du centre commercial nécessite un assainissement complet des infrastructures électromécaniques et une modification de l'alimentation en basse tension du centre commercial. Le local abritant nos infrastructures sera assaini par le propriétaire de l'immeuble et ce à ses frais. Les cellules moyenne-tension (16'000V) sont corrodées et il n'existe plus de pièces de rechange suite à la disparition du fabricant voilà plus de dix ans. La modification des alimentations basse tension de l'immeuble et le remplacement des cellules de moyenne tension impliquent une refonte de la distribution en basse tension. Afin de rester cohérent avec les règles techniques, le transformateur sera également remplacé. L'armoire de distribution en basse tension (BT) 4.09, située à l'angle de l'avenue des Collonges et du chemin de la Blanche-Eglise, alimente en énergie plusieurs immeubles de grands consommateurs d'électricité (immeuble d'habitation et magasin Coop, Blanche-Eglise, copropriété place de la Gare 13). Le câble d'alimentation actuel au plomb est usagé et perd ses qualités diélectriques (risque de court-circuit). Ce câble doit être remplacé dans les meilleurs délais. La première étape d'assainissement des canalisations d'eau usées et claires dans le secteur de l'avenue des Collonges, du chemin de l'école et du chemin de la Poste permettra de traiter ce remplacement de câble en synergie et en cohérence avec le chantier lié au PGEE. Distributeur d'énergie pour manifestations sur la place de la Liberté : pour permettre une meilleure distribution d'énergie lors des très nombreuses manifestations publiques qui on lieu tout au long de l'année sur cette place, une armoire de distribution escamotable comprenant des prises 230V et 3 x 400V sera installée côté sud. Cette armoire de distribution escamotable permettra de remplacer les installations provisoires mobiles obsolètes et non conformes actuellement en place. La disparition de ce "mobilier urbain" incongru et peu esthétique permettra du même coup d'embellir notre jolie vieille ville. Les luminaires d'éclairage public situés au chemin de Beau-Site, au chemin des Vignolans et au sentier des Scouts ont subi l'irrémédiable outrage du temps, mais également celui de quelques vandales en mal d'incivilités ou parfois d'un parcage un peu audacieux. En complément, l'obligation légale de remplacer les sources lumineuses à vapeur de mercure jusqu'au 31 décembre 2015 et la volonté des services industriels d'économiser de l'énergie renforcent le besoin de remplacer ces luminaires d'un autre siècle. Les nouveaux luminaires seront équipés avec des sources lumineuses LED.*

Le tableau ci-dessous récapitule les coûts par objet.

Objet	***Exécution année***	***Montant total en CHF avec TVA***
Station transformatrice Collonges	*2014*	*96'000.-*
Station transformatrice Vergers	*2014-2015*	*190'300.-*
Alimentation de l'armoire de distribution 4.09	*2014*	*121'000.-*
Distributeur d'énergie manifestations publiques	*2014*	*37'000.-*
Eclairage public	*2014-2015*	*76'116.-*
	TOTAL	***520'416.-***

La charge financière que représentent ces investissements est conforme à une gestion active du patrimoine et correspond au calcul des prix des redevances de réseau (RUR). Ces travaux d'assainissement seront reportés dans le compte des investissements. Les commissions de l'équipement et des finances ont préavisé favorablement cette demande de crédit. A son tour, le Conseil municipal prie le Conseil général d'approuver cette demande de crédit-cadre et de donner la compétence à l'Exécutif communal de libérer les crédits concernant les objets particuliers. »

M. D. Gerber, FOR : annonce ses intérêts particuliers dans cette affaire, en sa qualité de collaborateur au service de l'électricité.

Mme V. Stoepfer, conseillère municipale : n'a rien à ajouter au message soumis au Conseil général. Elle demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte :

M. N. Marti, UDC : étant donné l'ancienneté des infrastructures citées, l'UDC est favorable à la demande d'un crédit-cadre.

M. P. Morand, PLR : *« Des installations d'un autre temps, des normes qui changent, pas d'investissements réguliers et donc pas de modernisation des installations durant des années. Il arrive donc forcément un jour où il n'existe plus d'autre alternative que de devoir assainir et donc investir des montants conséquents. Ce jour est arrivé et il faudra encore certainement plusieurs années et certainement d'autres demandes de crédits qui viendront s'ajouter à celle-ci jusqu'à ce que toutes les infrastructures de transformation et de transport de l'énergie électrique de notre Commune soient complètement assainies. Il en va de même en ce qui concerne la modernisation de l'éclairage public. Le Parti libéral radical accepte et vous propose d'accepter ce crédit-cadre pluriannuel de CHF 520'416.-. »*

Mme C. Frioud Auchlin, FOR : « *Lors de la législature précédente, un certain nombre d'entre nous avait été mis au courant de l'état plus que douteux de certaines de nos stations transformatrices et autres infrastructures. Conscient de la nécessité de l'entretien de notre réseau électrique, Forum se prononce favorablement pour l'octroi du crédit cadre demandé à la condition que le conseil général soit tenu régulièrement au courant de l'avancée des travaux et du respect des montants annoncés, que des économies d'échelle soient, autant que faire se peut, réalisées par le biais de contrats négociés ou de commandes groupées (notamment pour l'éclairage public), que les travaux non-réalisables par les collaborateurs de la commune soient soumis aux entreprises neuvevilloises compétentes, enfin qu'un décompte final pour chaque objet soit remis au conseil général. Compte tenu de ce qui précède, Forum neuvevillois approuve la demande et donne la compétence à l'Exécutif communal de libérer les crédits concernant les objets présentés. »*

Mme S. Lopes, PS : *« Le parti socialiste accepte la demande de crédit-cadre. Il prend bonne note de l'ordre dans lequel les travaux seront effectués et du fait qu'il n'y aura pas d'incidence sur le prix de l'électricité. »*

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : ***par 30 voix favorables et 2 abstentions, le Conseil général approuve le crédit requis.***

5. Demande d'un crédit-cadre pluriannuel (3 ans) de CHF 157'313.-, pour l'assainissement des éléments actifs et passifs du téléréseau et l'acquisition de convertisseurs de signaux, et délégation de la compétence au Conseil municipal de libérer les crédits concernant les objets particuliers : décision (V. Stoepfer)

Message du Conseil municipal : *« Le téléréseau nécessite un entretien régulier, afin de garantir un fonctionnement sans faille du Triple Play. La mission donnée au service du téléréseau par les autorités est de garantir une transmission du flux d'information à des niveaux de qualité élevés. Le nombre de raccordements et de clients privés augmente régulièrement et notre réseau doit suivre cette réjouissante évolution. La demande en produit numériques (Internet, télévision, téléphone) reste toujours très forte et une extension de la capacité de transport est de fait nécessaire tant pour les clients du segment privé que pour les petites et moyennes entreprises. La prochaine disparition de la technologie de transmission dite "analogique" induira des problèmes liés à la réception des chaînes de télévision pour la plupart des téléviseurs âgés de plus de 3 ans. La présente demande de crédit se calque sur le catalogue des investissements pour la période 2014-2018. S'agissant d'un crédit-cadre, la compétence doit revenir au Conseil municipal pour libérer les crédits concernant les objets particuliers. Les éléments actifs du réseau sont, entre autres, les amplificateurs, émetteurs et récepteurs optiques ainsi que les nœuds optiques. Ces éléments sont en fonction 24 heures sur 24 et 365 jours par an. Afin de rester proactif dans le domaine de la maintenance et limiter non seulement le nombre de pannes, mais aussi leur durée, nous devons périodiquement remplacer ces éléments. Afin d'être cohérent avec l'évolution de la demande en capacité et dans le cadre d'une obligation d'entretien, le service du téléréseau propose d'installer de nouveaux amplificateurs permettant d'augmenter la capacité du réseau de 862 MHz à 1.0 GHz (1'000 MHz). Ces nouveaux amplificateurs sont équipés d'un système de gestion à distance (télégestion) qui permettra un réglage plus dynamique. La qualité de la transmission s'en trouvera ainsi améliorée et les interventions au niveau des réglages simplifiées. Distribution rue de Port et rue Beauregard : Cet important point de distribution*

et d'amplification du téléréseau dans le secteur de la vieille ville nécessite une refonte complète. En cohérence avec la proposition précédente de remplacer les amplificateurs, nous devons (pour une question de place) remplacer également l'armoire qui contient tous les éléments. L'état de cette armoire et l'impossibilité actuelle d'une quelconque extension abondent dans le sens d'un remplacement dans un secteur densément bâti. La suppression des signaux analogiques de réception (technologie âgée de plus de 60 ans) à la fin de l'année 2014 nécessitera une adaptation de la réception chez certains clients équipés de téléviseurs qui ne permettent pas de recevoir les chaînes de télévision au format DVB-C (canaux numériques au format HD). Pour pallier cette incompatibilité technique des téléviseurs, nous nous proposons de fournir à nos fidèles clients des convertisseurs qui leur permettront de recevoir les chaînes numériques gratuites. Assainissement des éléments passifs - armoires secteur est : les éléments de connectique sont le point sensible d'un réseau de télécommunication. Pour diminuer les perturbations (Ingress), plusieurs anciens connecteurs, répartiteurs et dérivateurs doivent être remplacés dans les meilleurs délais.

Le tableau ci-dessous récapitule les coûts par objet.

Objet	***Exécution année***	***Montant total en CHF avec TVA***
Assainissement des éléments actifs du réseau	*2014 -2016*	*119'038.-*
Distribution rue Beauregard et rue du Port	*2015*	*10'850.-*
Convertisseur de signaux	*2014*	*15'000.-*
Assainissement des éléments passifs - Armoires secteur est	*2014*	*12'425.-*
	TOTAL	***157'313.-***

La charge financière que représentent ces investissements est conforme à une gestion active du patrimoine et correspond au calcul des prix des redevances de téléréseau. Ces travaux d'assainissement ainsi que le coût de la fourniture des convertisseurs seront reportés sur le compte des investissements. Les commissions de l'équipement et des finances ont préavisé favorablement cette demande de crédit. A son tour, le Conseil municipal prie le Conseil général d'approuver cette demande de crédit-cadre et de donner la compétence à l'Exécutif communal de libérer les crédits concernant les objets particuliers. »

M. S. Bürki, UDC : annonce ses intérêts particuliers sur cet objet, vu sa qualité de collaborateur au service du téléréseau. Il renonce donc à prendre position.

Mme V. Stoepfer, conseillère municipale : n'a rien à ajouter au message du Conseil municipal. Elle demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. C. Ferrier, FOR : il y a un investissement de CHF 15'000.- pour l'achat de convertisseurs de signaux. Il aimerait savoir le pourquoi de cette dépense, vu que les convertisseurs sont remis gratuitement aux clients. Il aimerait aussi connaître quel est notre retour sur investissement en rapport aux avantages dont bénéficie UPC Cablecom qui est notre partenaire.

Mme V. Stoepfer, conseillère municipale : nous sommes un réseau indépendant. Nous avons nos clients. UPC a ses propres clients. Les convertisseurs gratuits sont pour nos clients. Il s'agit d'un geste commercial.

M. C. Ferrier, FOR : ne comprend toujours pas pourquoi c'est à la Commune qu'il revient de payer ces convertisseurs.

M. J.-C. Scherler, responsable du service de l'équipement : nous sommes un réseau partenaire qui exploite sa propre infrastructure. Ce réseau nous appartient. Ce n'est pas celui d'UPC. Ce dernier ne peut donc pas livrer de convertisseurs, car les clients neuvevillois ne sont pas les siens. Pour cette raison, nous sommes obligés de les acheter. Le tournant du tout numérique est pour cette année. Certains clients ont acquis des téléviseurs récents, mais qui ne disposent toutefois pas de décodeurs adéquats pour traduire les signaux numériques. C'est pourquoi nous leur offrons des convertisseurs.

M. C. Ferrier, FOR : dispose d'un document d'UPC démontrant un abonnement à CHF 0.- et un convertisseur gratuit. Il propose à M. J.-C. Scherler de renégocier le contrat avec UPC. Il aimerait aussi une fois connaître plus en détails les chiffres qui nous permettront de savoir ce qu'on gagne avec ce partenariat.

M. J.-C. Scherler, responsable du service de l'équipement : ces chiffres sont visibles dans les budgets et comptes communaux. Plus notre réseau est en bon état et plus nous avons de clients et plus nous gagnons de l'argent. Nous avons de bonnes conditions avec UPC.

M. J.-P. Verdon, UDC : Le Landeron vient d'investir CHF 2 millions pour arriver avec de la fibre optique dans les armoires. Le crédit requis ce soir est en comparaison bien modeste. Pour ce qui est des convertisseurs, il propose à notre commune de s'adresser au Landeron qui a encore beaucoup de convertisseurs à disposition. En effet, le besoin avait été surestimé. Le téléréseau a généré CHF 70'000.- de bénéfices l'année dernière. De plus, nous avons baissé le prix du signal de CHF 6.90 à CHF 3.90. Le syndicat envisage de redistribuer le bénéfice aux communes.

M. P. Friedli, PS : *« Le parti socialiste accepte ce crédit qui permettra au téléréseau de rester compétitif, mais espère que le prix de l'abonnement restera stable. »*

M. N. Marti, UDC : *« Dans le but de proposer des services de qualité aux utilisateurs, l'UDC est favorable à la demande d'un crédit-cadre. »*

M. P. Morand, PLR : *« Pour garantir un produit de haute qualité à une clientèle en constante augmentation, il est nécessaire d'investir régulièrement dans des éléments qui sont en constante évolution. Ces investissements ne sont pas à fonds perdu, puisque le téléréseau est un produit qui rapporte de l'argent à la Commune. La demande de crédit-cadre qui nous est soumise ce soir, si elle est acceptée, permettra non seulement de fournir et garantir un produit à la pointe et de qualité à la clientèle, mais facilitera également les travaux de maintenance et de dépannage pour l'opérateur. Le Parti libéral radical accepte et vous propose d'accepter ce crédit-cadre pluriannuel de CHF 157'313.-. »*

Mme C. Frioud Auchlin, FOR : le parti Forum propose d'accepter ce crédit-cadre.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : ***par 31 voix favorables sans opposition, le Conseil général approuve le crédit requis.***

6. Nomination d'un membre dans la commission de la gestion du territoire en remplacement de M. Edmond Farine, démissionnaire

M. C. Jau, FOR : le parti Forum propose M. Martino Ostini.

Sans opposition, le Conseil général nomme M. Marino Ostini comme membre de la commission de la gestion du territoire avec effet immédiat.

7. Position CM et décision CG sur la motion FOR (C. Nicolet) « Elections communales – Inscription de la position du Conseil général et du Conseil municipal sur le matériel de vote » (R. Matti)

Position du Conseil municipal : *« La motion propose que, lors de votations communales, le message au corps électoral mentionne le résultat des votes du Conseil général ainsi que la position du Conseil municipal. L'Exécutif communal a débattu de l'objet de cette motion qu'il vous propose d'accepter étant entendu que seule la position du Conseil municipal sera indiquée, le résultat des votes ne pouvant pas être divulgué le concernant. »*

M. R. Matti, maire : demande au Conseil général d'entrer en matière sur cette motion et de l'accepter.

M. S. Bürki, UDC : *« Le groupe UDC voudrait savoir si la prise de position des commissions figurera également sur le message au corps électoral. Sinon, pourquoi ? La fraction UDC sera favorable à cette motion pour autant qu'une réponse claire lui soit donnée. »*

M. V. Carbone, chancelier municipal : la prise de position des commissions peut figurer sur le message au corps électoral, mais cela ne devrait pas devenir obligatoire. Techniquement parlant, les commissions sont des organes consultatifs. Ce sont le Conseil général et le Conseil municipal qui sont les répondants politiques dont le point de vue doit être porté à la connaissance du corps électoral.

La parole n'étant pas requise, le président passe au vote : ***à l'unanimité, le Conseil général approuve cette motion.***

8. Position CM et décision CG sur la motion FOR (C. Jau) « Horaires d'ouverture de l'office du tourisme de La Neuveville » (A. Olivieri)

Position du Conseil municipal : *« Le Conseil municipal a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de la motion déposée le 11 décembre 2013 qui soulève le problème des horaires de l'Office du tourisme de la Neuveville. Déjà en 2002, la commission des loisirs avait évoqué la question des horaires estimant qu'ils devaient être plus en adéquation avec la fréquentation des touristes dans notre cité. Les heures d'ouverture avaient pu être modifiées lors de l'Expo.02 et lors de l'année du 700ème anniversaire de La Neuveville. Le Conseil municipal interviendra dans ce sens auprès de Jura bernois Tourisme de Moutier. Le Conseil municipal propose donc au Conseil général d'accepter la motion. »*

M. A. Olivieri, conseiller municipal : demande l'entrée en matière.

M. S. Bürki, UDC : *« Le groupe UDC soutient totalement cette intervention. L'office du tourisme est un des points les plus importants au niveau de la relation directe avec les touristes. C'est aussi une part de la réputation de notre Commune qui est transmise aux visiteurs. Un horaire adapté aux besoins de la population serait plus que bienvenu. La fraction UDC encourage les autres partis à accepter cette motion. »*

M. C. Jau, FOR : remercie en son nom et en celui de Forum le Conseil municipal d'avoir proposé l'approbation de cette motion.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : ***à l'unanimité, le Conseil général approuve cette motion.***

9. Position CM et décision CG sur la motion PLR (A. Binggeli) « Port de la Gravière » (A. Olivieri/V. Stoepfer)

Position du Conseil municipal : *« Le responsable du département des ports, la responsable du département des Services industriels et les personnes compétentes se sont réunis pour faire une première analyse de faisabilité de cette motion. Il est trop tôt pour proposer une étude chiffrée étant donné que les travaux seront importants. Effectivement, il n'y a pas assez de puissance pour alimenter ce port avec l'armoire actuelle et un renforcement du câble depuis l'armoire de St-Joux sera nécessaire, c'est-à-dire, environ 450 mètres de nouveau câble, ce qui engendrera évidemment des coûts importants. Une étude est en cours. Il faudra prévoir au budget 2015 le montant nécessaire à la réalisation de ces travaux. Le Conseil municipal propose donc au Conseil général d'accepter la motion. »*

M. A. Olivieri, conseiller municipal : demande l'entrée en matière et l'approbation de cette motion.

M. N. Marti, UDC : *« Etant dans une période d'économies et vu que cette demande engendrera des coûts non négligeables, l'UDC ne pense pas qu'une telle dépense soit raisonnable. »*

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : ***par 25 voix favorables, 4 oppositions et 3 abstentions, le Conseil général approuve cette motion.***

10. Position CM et décision CG sur la motion PS (D. Bloch) « Evaluation des conséquences d'une hausse de la quotité d'impôt » (J.-P. Devaux)

Position du Conseil municipal : *« Le Conseil municipal a le devoir de présenter chaque année un budget et une proposition de quotité d'impôt qui y est liée. De plus le plan financier présente une projection réaliste de l'état des charges, des revenus et de la fortune. Pour ce faire, le département des finances suit avec attention l'évolution de la situation au sein de la Commune, au sein du Canton ainsi que par rapport à d'autres régions. L'intendance cantonale des impôts publie sur son site Internet les quotités 2013 de toutes les communes bernoises. Pour une analyse et mise en situation plus fine de la situation fiscale et financière des communes bernoises, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire édite un rapport sur les finances communales. Le dernier en date, publié en février 2013, et également disponible sur l'Internet, présente en détail la situation financière des 383 communes bernoises. Les quotités de communes ainsi que les quotités moyennes et médianes sont décrites sur la carte 18 aux pages 70 et 71 ainsi que dans la liste des 383 communes en annexe 3. Il en ressort qu'avec une quotité d'impôt de 1.64 en 2011 (1.65 en 2014), la Commune de La Neuveville se classe juste en dessous de la moyenne (1.69) et de la médiane (1.70). La médiane est la valeur la plus significative, puisqu'elle représente la valeur qui sépare le nombre de communes en deux parts égales. En 2011, 149 communes bernoises avaient une quotité inférieure ou égale à celle de La Neuveville. La quotité neuvevilloise est donc dans la moyenne cantonale. Il est vrai que La Neuveville a une quotité inférieure à la plupart des communes du Jura bernois. Mais la plupart des communes du Jura bernois présentent des caractéristiques topographiques et socio-démographiques bien différentes de La Neuveville. Par contre, La Neuveville a une quotité égale ou supérieure à toutes les communes voisines de la région du lac de Bienne : Gléresse 1.63, Douane 1.65, Bienne 1.53, Cerlier 1.50, Lüscherz 1.60, Gals 1.49, Gampelen 1.49. Globalement, la structure fiscale de la Commune est surtout matérialisée par l'indice de rendement fiscal calculé par le Canton pour chaque commune et qui sert de base à la péréquation financière. Pour La Neuveville, cet indice s'élève en 2013 à 115, soit 15 % de plus de la moyenne cantonale. Cela signifie qu'en moyenne, les contribuables de la Neuveville ont un niveau de revenus et fortune supérieurs à la moyenne des contribuables du canton. Selon la dernière statistique fournie après bouclement des taxations (année fiscale 2011), la Commune de La Neuveville compte 2'431 contribuables. Concernant le revenu, 447 contribuables (18,4 %) sont taxés à 0 et ne paient donc aucun impôt sur le revenu. 1984 contribuables ont donc payé l'impôt sur le revenu pour un total de 7'255'818 francs. Le revenu imposable moyen (sans les taxations à zéro) est de 54'685 francs. Le montant moyen payé (toujours sans les taxations à zéro) est de 3'658 francs. Concernant la fortune, 900 contribuables (37 %) ne paient rien. 1531 contribuables ont donc payé l'impôt sur la fortune pour un total de 679'923 francs. La fortune moyenne imposable (sans les taxations à zéro) est de 589'920 francs. Le montant moyen payé (toujours sans les taxations zéro) est de 884 francs. L'impact d'une augmentation de 1/10ème de la quotité représente des rentrées fiscales théoriques de l'ordre de 500'000 francs, ce pour autant qu'il n'y ait pas de mouvements importants de contribuables. En tenant compte des taxations à zéro, 68 % des contribuables ont été taxés sur un revenu imposable inférieur ou égal à 50'000 francs et ont payé 24,7 % du total de l'impôt sur le revenu. 29 % ont été taxés sur un revenu situé entre 50'000 et 150'000 francs et ont payé 50,3 % du total de l'impôt sur le revenu. Enfin 3 % des contribuables ont été taxés sur un revenu supérieur à 150'000 francs et ont payé 25 % du total de l'impôt sur le revenu. Un tiers des contribuables paie donc les trois quarts du total des impôts sur le revenu. En tenant compte des taxations à zéro, 72 % des contribuables ont été taxés sur une fortune imposable inférieure ou égale à 100'000 francs et ont payé 0.5 % du total de l'impôt sur la fortune. 20 % ont été taxés sur une fortune située entre 100'000 et 500'000 francs et ont payé 16 % du total de l'impôt sur la fortune. Enfin, 8 % des contribuables ont été taxés sur une fortune supérieure à 500'000 francs et ont payé 84 % du total de l'impôt sur la fortune. Une augmentation d'1/10ème coûterait donc environ 500'000 francs. Pour les montants moyens payés (3'658 francs et 884 francs), cela représenterait une augmentation de 277 francs. Le calculateur de l'intendance cantonale des impôts (www.fin.be.ch/fin/fr/index/steuern/steuern_berechnen) permet de simuler toutes les situations. La quotité est un multiplicateur. Chaque hausse du multiplicateur accentue les proportions citées sous point 4. Le tiers des contribuables qui assument déjà les trois quarts des paiements seraient donc les plus touchés par une hausse de la quotité. La Commune ne peut pas modifier d'autres paramètres (déductions, p. ex.). Dans le cadre de son programme d'économies, le canton de Berne a déjà réduit certaines déductions pour la déclaration d'impôts 2014. La facture globale pour certaines catégories de contribuables neuvevillois et neuvevilloises va donc augmenter. Toute hausse de la quotité introduite par une commune conduit immanquablement à une baisse de l'attractivité de ladite commune. Elle risque de faire émigrer les meilleurs contribuables. Il suffit du départ d'un très petit nombre de contribuables pour enregistrer un manque à gagner plus grand que les 500'000 francs correspondant actuellement à 1/10ème de la quotité. Une augmentation*

de la quotité fait également augmenter les impôts des personnes morales (entreprises, artisans, commerces), ce qui peut avoir des conséquences sur leur développement. Le Conseil municipal suit attentivement les débats fédéraux et cantonaux en termes de révisions fiscales. Ces modifications auront bien évidemment des incidences sur la politique financière et fiscale de la Commune. Le Conseil municipal suit également l'évolution de sa propre structure fiscale et présente chaque année un budget avec une proposition de quotité d'impôt. C'est dans ce cadre que le Conseil général peut donner son avis. Le Conseil municipal estime que la présente réponse aux questions posées par la motionnaire équivaut à la réalisation de la motion. En conséquence, il propose l'acceptation de la motion et son classement. »

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : vu que la motion pose des questions auxquelles le Conseil municipal a répondu, celui-ci estime qu'elle peut être considérée comme étant classée.

Mme D. Bloch, PS : *« Je remercie le Conseil municipal pour le rapport très détaillé et très clair présenté. La Commune présente donc une quotité d'impôt légèrement inférieure à la moyenne cantonale, plutôt favorable pour le Jura bernois, avec un indice de rendement fiscal élevé. Les peu nombreux contribuables à haut revenu paient la majorité des impôts et on peut les remercier pour leur solidarité, même si elle reste proportionnelle à leurs revenus. Le rapport explique également qu'une augmentation d'un dixième de quotité d'impôt engendrerait un surplus d'impôt de moins d'un franc par jour pour la majorité des contribuables de revenu modeste à moyen et rapporterait à la Commune un complément d'un demi-million de francs. J'aurais été contente de trouver dans la partie consacrée aux risques encourus par la Commune quelques informations chiffrées ou statistiques tirées de cas concrets, des données sur l'importance des critères influençant l'installation de contribuables très contributeurs. Mais peut-être que de tels chiffres n'existent pas … Je suis donc très satisfaite de la manière dont la motion a été traitée. »*

M. J.-P. Verdon, UDC : l'UDC soulève le problème de l'intervention qui formellement n'est pas une motion, mais une interpellation. Sur le fond, l'UDC remercie le département des finances pour la pertinence de sa réponse. L'UDC reste toutefois attaché à une limitation des dépenses plutôt qu'à une hausse de la quotité. C'est pourquoi la fraction UDC s'abstiendra de voter sur cette motion, estimant que son classement signifie aussi qu'elle n'a aucune incidence.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : ***par 28 voix sans opposition, le Conseil général approuve cette motion et la déclare comme étant classée.***

11. Réponse à l'interpellation FOR (A.-C. Christen) « Motion concernant un passage piéton au sud de la Tour de Rive » (R. Morand)

Réponse du Conseil municipal : *« Suite au dépôt de cette interpellation, lors de la séance du Conseil général du 11 décembre 2013, le conseiller municipal en charge du département de la gestion du territoire, M. R. Morand, a rencontré l'interpellatrice. Au vu des discussions qui ont eu lieu, Mme A.-C. Christen est d'accord de prolonger le délai de réponse du Conseil municipal jusqu'à la séance du Législatif communal du 25 juin 2014. »*

M. R. Morand, conseiller municipal : a eu un contact avec Mme A.-C. Christen, interpellatrice. Ils ont convenu qu'un projet plus concret pourrait être expliqué lors de la prochaine séance du Conseil général.

12. Rapport CM en réponse au postulat PLR (A. Binggeli) « Parking à vélos de la gare » (R. Morand)

Rapport du Conseil municipal : *« La motion déposée par M. Alain Binggeli demandait au Conseil municipal de doubler la capacité d'accueil de vélos autour de la gare de La Neuveville en installant un deuxième couvert à vélos vis-à-vis de celui déjà existant à l'est du bâtiment place de la Gare no 2. Lors de la séance du Conseil général du 18 septembre 2013, M. A. Binggeli a transformé sa motion en postulat prenant acte de l'existence d'un deuxième parc à vélos à l'est du Centre des Epancheurs, mais estimant que la population devait être mieux informée sur l'existence de cet emplacement. Ce postulat allant dans le sens de mieux informer les utilisateurs d'un deuxième emplacement pour le stationnement des vélos a été approuvé par le Conseil général. Un concept de signalisation a été*

étudié et des panneaux indiquant l'emplacement de ces places de stationnement pour vélos seront mis en place dans le courant du mois de mars 2014. Le postulat est ainsi réalisé. »

M. R. Morand, conseiller municipal : déclare avec une pointe d'humour qu'il a le sentiment d'être le seul à avoir constaté que le panneau était placé.

Le Conseil général prend acte du rapport du Conseil municipal.

13. Interventions parlementaires et développements

Il est donné lecture des interventions déposées ce soir, dont les titres figurent ci-après. Elles font partie intégrante du procès-verbal.

- Motion UDC (N. Marti) « Un cinéma apolitique » (A. Olivieri)
- Motion UDC (N. Marti) « Un platane à la place de la Courtine est ! » (R. Morand)
- Motion UDC (J.-P. Verdon) « Adjudications » (J.-P. Devaux)
- Motion UDC (J.-P. Verdon) « Eclairage de la Tour Carrée » (V. Stöpfer)
- Postulat FOR (J.-P. Althaus) « Rafraîchissement et actualisation des vitrines destinées aux informations touristiques et locales » (A. Olivieri)
- Postulat UDC (S. Bürki) « Création d'un réseau WIFI public » (V. Stöpfer)
- Interpellation UDC (J.-P. Verdon) « Ecole des Collonges » (R. Matti)

Développements :

- Motion UDC (N. Marti) « Un cinéma apolitique » (A. Olivieri)

Le développement est contenu dans le texte de la motion.

- Motion UDC (N. Marti) « Un platane à la place de la Courtine est ! » (R. Morand)

Le développement est contenu dans le texte de la motion.

- Motion UDC (J.-P. Verdon) « Adjudications » (J.-P. Devaux)

Le développement est contenu dans le texte de la motion.

- Motion UDC (J.-P. Verdon) « Eclairage de la Tour Carrée » (V. Stöpfer)

Le développement est contenu dans le texte de la motion.

- Postulat FOR (J.-P. Althaus) « Rafraîchissement et actualisation des vitrines destinées aux informations touristiques et locales » (A. Olivieri)

Le développement est contenu dans le texte du postulat.

- Postulat UDC (S. Bürki) « Création d'un réseau WIFI public » (V. Stöpfer)

Le développement est contenu dans le texte du postulat.

- Interpellation UDC (J.-P. Verdon) « Ecole des Collonges » (R. Matti)

Le développement est contenu dans le texte de l'interpellation.

14.Questions simples et traitement

Mme V. Stoepfer, conseillère municipale : devait répondre à une question simple de M. J.-P. Verdon, qui était la suivante : *« L'illumination de la Tour Carrée n'a pas été possible durant les festivités du 700ème anniversaire de la Commune, pour les raisons que chacun sait. De longue date cependant, son éclairage était planifié pour cette année. Or, les Neuvevillois ne la distinguent toujours pas parmi les*

tours et autres bâtiments nouvellement illuminés, selon le concept d'illumination de la vieille ville et de la mise en valeur de nos bâtiments historiques, transmis au Conseil général sous forme d'information, suite à la motion de Mme M. Imer. L'éclairage double (interne et externe, comme la Tour de Rive) paraissait particulièrement réussi. Quelles sont les raisons de ce retard ? ».

Mme V. Stoepfer, conseillère municipale : *« M. Verdon mentionne dans son libellé que "de longue date cependant son éclairage était planifié pour cette année (2013)". Après avoir lu le rapport final de la commission de l'éclairage daté de septembre 2011 et m'être informée dans les différents départements concernés, à savoir les finances et l'équipement qui n'ont pas été amenés à donner un préavis, il s'avère que cette illumination n'avait pas été inscrite au budget de fonctionnement, ni au catalogue des investissements établis en 2012 pour 2013. »*

M. J.-P. Latscha, FOR : *« Depuis le début de l'année, la gestion de la déchetterie communale a été confiée à une entreprise tierce. Les membres du Conseil général en ont été informés en temps utile et ont accepté ce transfert. Toutefois, après une certaine période de fonctionnement et à l'écoute de citoyens utilisateurs, permettez-moi cette question "à tiroirs" : est-il prévu de doter les citoyens contribuables de notre cité d'un badge ou d'une vignette étant donné les abus constatés (régulièrement des personnes venues d'ailleurs déposent leurs déchets en toute impunité) ? Comment se fait-il que les déchets inertes (exemple: pots en terre cuite, carrelages, etc.) soient soumis à une taxe alors que la gratuité était de mise jusqu'à la fin 2013 ? Le citoyen qui dépose des déchets contre paiement ne reçoit pas systématiquement une quittance pour la somme versée, est-il prévu de changer cette pratique ? »*

M. R. Morand, conseiller municipal : en l'état actuel des choses, nous sommes en période d'essai. Il n'est donc pas prévu de badges ou de vignettes. Pour les déchets inertes qui étaient déposés pendant le week-end à l'ancienne déchetterie, cela n'est plus possible désormais, puisque la déchetterie n'est plus accessible en dehors des heures d'ouverture. Enfin, il n'y aura pas d'encaissement jusqu'à une valeur de CHF 5.-. Au-dessus, des quittances seront remises.

Mme D. Bloch, PS : *« Le Parti socialiste neuvevillois souhaite savoir d'où provient l'eau potable que nous buvons en 2014. »*

M. R. Matti, maire : l'eau que nous buvons actuellement vient toujours de la nappe phréatique.

Mme C. Frioud Auchlin, FOR : *« Dans la perspective de la construction de la nouvelle école, les anciens pavillons devront être prochainement vidés puis démolis. Au sous-sol se trouvent des biens faisant partie de collections de diverses institutions neuvevilloises ; biens patrimoniaux d'une grande valeur historique qui devront être transférés ailleurs. Forum neuvevillois pose les questions suivantes : quel spécialiste prendra la responsabilité du transfert des objets et documents de notre patrimoine ? Où, quand et comment se fera le déménagement ? De quelle manière se fera la coordination de l'enlèvement de ces objets ainsi que leur stockage intermédiaire durant le démontage, la remise en état ainsi que le remontage des Compactus ? Forum neuvevillois souhaite que des garanties soient données afin que la préservation de l'ensemble de ces biens à toutes les phases du déménagement soit optimale. »*

M. R. Matti, maire : avait prévu de faire une communication sur cet objet au point 15 de l'ordre du jour de ce soir. Il va donc en donner connaissance de suite. *« Actuellement, l'abri pour la protection des biens culturels, dont l'abréviation est APBC, est situé sous les pavillons de l'école primaire qu'il est prévu de démolir pour que le nouveau bâtiment scolaire puisse être construit. Les armoires d'archivage de l'APBC doivent donc trouver un nouveau refuge. Deux emplacements ont été étudiés. L'aménagement d'un local situé sous le Collège du District. Toutefois, cet espace étant seulement creusé et sans finition, cette éventualité a dû être écartée. La deuxième possibilité s'est présentée dans l'abri de protection civile du chemin des Près-Guëtins, qui est actuellement occupé par la PC. Une demande d'utilisation adressée aux organes de protection civile du Jura bernois s'est soldée par un refus. Je me suis alors approché du chef de la PC cantonale, que j'ai l'avantage de connaître personnellement. Il a mis sur pied une séance à Berne avec des responsables cantonaux, à laquelle j'ai participé. Après délibérations, ceux-ci ont accepté la demande de notre Commune. Nous pouvons donc utiliser une partie des locaux de l'abri PC des Prés-Guëtins pour y entreposer les archives des biens culturels ainsi que les archives communales. Le 24 mars 2014, le Conseil municipal approuvera le crédit nécessaire au transfert et à l'installation dans leur nouveau local de ces deux types d'archives. Parallèlement, un tri et une réorganisation des archives seront exécutés par une société spécialisée. Le 27 mars 2014, la PC va libérer ses locaux pour que la Commune puisse y installer ses archives. Au*

mois d'avril 2014, le Musée, la Bourgeoisie et les responsables du Fonds Hirt seront invités à discuter de l'organisation du transfert de tous leurs documents. A fin juillet 2014, le déménagement sera terminé. Concernant les photos du Fonds Hirt, je vous informe que, en été 2013, un orage puissant a provoqué des infiltrations d'eau dans les pavillons de l'école primaire jusque dans la salle de l'APBC. Des dégâts ont été constatés. Heureusement, notre assurance prend en charge le montant du sinistre pour environ CHF 80'000.-. »

15.Communications

M. R. Morand, conseiller municipal : un bureau d'ingénieurs a été mandaté pour l'étude de la mise en zone 30 km/h de l'ensemble de la localité. D'autre part, des contrôles des inclinomètres de la zone de St-Joux ont été réalisés. Un de ces appareils est hors d'usage, ce qui signifie que des mouvements de terrain ont eu lieu. Une évaluation de cette information est en cours.

M. R. Matti, maire : *« La question de la création d'un centre médical à La Neuveville est sur la table du Conseil municipal depuis juin 2009. A la fin de l'année 2010, le Conseil municipal recevait une offre d'une grande banque, qui cherchait à créer un centre pour les personnes du 3e âge dans lequel on pouvait y installer un centre médical. Malheureusement, le projet n'a pas pu aboutir. En 2011, suite à une interpellation déposée au Conseil général, le Conseil municipal répondait que la création d'un centre médical semblait constituer une solution pour favoriser l'installation des jeunes médecins dans la région quand les médecins actuels prendront leur retraite. La commission des finances considérait que le Conseil municipal doit jouer le rôle de moteur dans un projet de relève médicale, sans toutefois en constituer un partenaire financièrement impliqué. L'idée de créer une commission non permanente pour se charger de ce dossier n'a finalement pas été retenue par le Conseil municipal, vu le peu de voies à suivre qui se présentent dans cette affaire. En 2013, le Conseil municipal constate que deux médecins ont pris les choses en mains au Landeron et que, avec l'appui de la commune neuchâteloise, un centre médical va être construit dans le bâtiment de l'administration communale landeronnaise. Après discussion avec les autorités de notre village voisin, il en est ressorti que construire un centre médical est également nécessaire à La Neuveville et qu'il faut compter 1 médecin pour 1000 habitants. C'est ensuite que deux médecins se sont déclarés prêts à collaborer dans le but de créer un centre médical. Grâce à leur soutien, une séance a pu être organisée avec les médecins, les homes et le service de maintien à domicile en présence de M. Chatelain qui a une expérience dans la création d'un centre médical à Tramelan. Un entretien a ensuite eu lieu avec M. Letsch, directeur du Centre hospitalier régional de Bienne d'où il est ressorti qu'une collaboration avec cet hôpital est tout à fait possible. Par ailleurs, M. Letsch a suggéré de prendre contact avec le Dr Flach qui a créé un centre médical à la rue de la Gare à Bienne et un autre à Berne. A noter encore que l'Hôpital de l'Isle à Berne est aussi très intéressé par l'implantation d'un centre médical à La Neuveville. En novembre 2013, le Dr Flach et son collaborateur se sont rendus à La Neuveville pour visiter notre magnifique ville et mieux se rendre compte de la probabilité d'y implanter un centre médical. Plusieurs sites potentiels leur ont été soumis. A ce jour, plusieurs médecins ont manifesté de l'intérêt à intégrer un projet de centre médical à La Neuveville. Ce dossier suit son cours. D'autre part, je vous informe que le 24 janvier 2014, la Préfecture du Jura bernois nous a délivré le permis de construire pour l'école des Collonges. Dès lors, le Conseil municipal a décidé de dissoudre l'ancienne commission de construction et d'en créer une nouvelle dans laquelle les membres seraient nommés en rapport à leur fonction politique ou administrative communale. En l'occurrence, cette instance non permanente se compose du maire, comme président, de la conseillère municipale responsable des écoles, Mme Isabelle Moeschler, comme vice-présidente, d'un conseiller général, M. Christophe Nicolet, comme membre (M. Nicolet est aussi membre de la commission de l'énergie), de l'administrateur des finances, M. Raymond Rollier, comme membre pour la partie financière, du responsable du service de l'équipement, et de M. Jean-Claude Scherler, comme secrétaire. Le directeur de l'école primaire, M. Roland Fischer, assiste aux séances avec voix consultative. En parallèle à la construction de l'école, la Commune s'est occupée du problème du PGEE, qui a été discuté par votre organe législatif, et dont le crédit a été approuvé par le peuple. D'aucune manière le PGEE n'a retardé la construction de l'école, puisque nous avions toujours et encore besoin de trouver des solutions avec les opposants à la demande de permis de construire, afin que ceux-ci acceptent de retirer leur opposition respective. Les travaux du PGEE débuteront en avril. Le chantier partira de la gare, poursuivra par la rue de la Poste, s'étendra sur la route cantonale et atteindra le chemin de l'Ecole. Les travaux seront terminés à fin septembre. Suite à différentes discussions avec des spécialistes de la construction, il ressort qu'il est préférable de déconstruire en automne pour toutes sortes de bons motifs, notamment les nuisances découlant de la poussière qui sont moins importantes à cette époque-là de l'année. Ainsi, le programme de la construction de l'école est le suivant :*

- *Déplacement des archives des pavillons entre avril et juillet 2014.*
- *Dépôt au plus tard début avril de la demande de permis de construire pour l'installation des bâtiments scolaires provisoires sur le terrain de jeux des Près-Guëtins en face du Collège du District. Ces locaux seront mis à disposition de l'école primaire en septembre 2014.*
- *Début des travaux de destruction des pavillons en octobre 2014.*
- *Début de la construction du nouveau bâtiment à fin janvier 2015.*
- *Inauguration du nouveau bâtiment le 30 juin 2016 au plus tard.*

Après maintes études concernant le cheminement des élèves de la vieille ville pour se rendre à l'école, il a été arrêté que le parcours passera finalement par le Cheminet. Les alentours du chantier seront aménagés de manière à garantir la sécurité des élèves. Concernant le chauffage à distance et pour répondre au défi énergétique à venir et dans la vision d'utiliser les ressources d'énergie renouvelables à disposition dans notre région, la Commune de la Neuveville souhaite proposer un service supplémentaire à ses habitants par l'installation d'un chauffage à distance en vieille ville. La conclusion d'une convention sur l'énergie avec le canton de Berne (BEAKOM niveau III) et la labellisation en cours pour « cité de l'énergie » sont les fils conducteurs en matière de gestion de l'énergie sur le territoire communal. La réussite de ce projet dépend essentiellement de notre capacité à synchroniser cinq facteurs dans le même espace temporel. Ces facteurs sont l'information, la fédération des intérêts privés, publics, politiques et ceux de la Bourgeoisie, le coût par kWh pour l'exploitation et le coût unique de raccordement, la prise en charge professionnelle du dossier et la garantie du suivi, le plan financier. Le calendrier prévisible est à établir en connaissance de cause avec la commission de l'énergie, mais avec une vision de mise en service en 2018 et 2019. En conclusion, ce projet ne verra le jour qu'avec un choix judicieux des sources de l'énergie, un réseau compact, le raccordement de tous les immeubles communaux dans le périmètre concerné et un soutien fort de la commission de l'énergie, du Conseil général et du Conseil municipal. Pour votre information, voici quelques projets qui sont dans le pipeline de la Municipalité : le nouveau plan de zone, la ZPO Ruveau, les plans de protection des rives du lac 2, 3, 4 et 5, le syndicat pour l'eau potable TLN, le nouveau syndicat des pompiers, l'APEA, l'encouragement à la culture, la déchetterie, l'école des Collonges, le PGEE, le ramassage des déchets, les zones 30, … sans oublier toutes les affaires courantes comme les mutations dans le personnel communal, le maintien d'une ville propre, la réponse aux besoins et aux demandes des Neuvevilloises et des Neuvevillois … et la liste serait encore longue … ».

M. A. Binggeli, président, PLR : le bureau du Conseil général informe que les questions simples qui ressembleront à des interpellations seront refusées. Ensuite, il prie chacune et chacun de respecter le protocole et le temps de parole. Enfin, il invite toute l'assemblée à un apéritif qu'il offre à titre personnel.

La séance est levée à 21h15.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le chancelier

A. Binggeli V. Carbone

Municipalité de La Neuveville
Reçu 17 MARS 2014
Transmis à
ADM | EJO | EQU | GTE | INS | LOI | SEC | SOC
AVS | CAJ | PH | CM | ✗ |

Nicolas Marti
Rue montagu 23a
2520 la Neuveville

La Neuveville, le 14 mars 2014

Séance du Conseil général du 19 mars 2014

Motion

Un cinéma apolitique

Le cinéma de La Neuveville doit être un lieu apolitique

Développement

Comme nous avons pu le constater au cinéma, de la publicité politique est faite. Etant donné que la commune contribue en majorité au financement de cette association, nous pensons que ce lieu devrait rester apolitique. Nous demandons que le Conseil municipal intervienne dans ce sens. Merci.

Au nom du groupe UDC,

Nicolas Marti

Nicolas Marti
Rue montagu 23a
2520 la Neuveville

Municipalité de La Neuveville
Reçu 17 MARS 2014
Transmis à
ADM | ECO | EQU | GTE | INS | LOI | SEC | SOC
AVS | CAJ | PH | CM | SG

La Neuveville, le 14 mars 2014

Séance du Conseil général du 19 mars 2014

Motion

Un platane à la place de la courtine est !

Nous demandons de procéder au replantage d'un platane à la place de la courtine est, à la rue de la gare.

Développement

En général, lors de l'abatage d'un arbre à La Neuveville, l'on se doit d'en replanter un. Nous demandons de procéder de la sorte à la place de la courtine est. Nous n'excluons pas que le Conseil municipal aille au-delà de la motion : une arborisation et un aménagement de buissons qui soit conforme au plan directeur serait idéal. Malgré de nombreuses requêtes des habitants, cette mesure de remplacement, qui contribue à l'esthétique de la place, n'a toujours pas été réalisée.

Au nom du groupe UDC,

Nicolas Marti

Municipalité de La Neuveville
Reçu 17 MARS 2014
Transmis à
ADM | ECO | EQU | GTE | INS | LOI | SEC | SOC
AVS | CAJ | PH | CM | CG

CONSEIL GENERAL DU 19 mars 2014

MOTION

Adjudications

Nous demandons au Conseil municipal de nous livrer un tableau complet des adjudications octroyées depuis 10 ans dans notre municipalité. Les faibles montants (inférieurs à 3'000.-) n'auront pas besoin d'y figurer.

Ce tableau inclura les différentes branches de la construction et les totaux octroyés aux entreprises nommées sur la période considérée.

Développement

A notre connaissance, depuis plusieurs années, ces documents ne sont même plus tenus. Selon notre souvenir, un tableau des adjudications effectuées par la commune était régulièrement tenu par le département des finances jusqu'en 2008, ceci par souci de transparence et d'équité face aux citoyens et aux entreprises locales. L'objectif était manifeste : éviter la politique des « petits copains d'abord… ». Ce document était notamment remis aux membres de la commission des finances.

Nous entendons un bon nombre d'artisans locaux qui se plaignent de ne recevoir que les miettes du gâteau communal, de voir les deniers communaux sortir de la localité pour aller même servir les intérêts de firmes situées hors canton. Comme la règle ne prévaut pas inversement autour de La Neuveville, nos entreprises locales se sentent prétéritées. Un tel tableau est de nature à établir la vérité et à démontrer qu'il ne s'agit peut-être là que de fausses rumeurs.

Pour l'UDC,

Jean-Pierre Verdon

Municipalité de La Neuveville
Reçu 17 MARS 2014
Transmis à
ADM | ECO | EQU | GTE | INS | LOI | SEC | SOC
AVS | CAJ | PH | CM | ☒

CONSEIL GENERAL DU 11 DECEMBRE 2013

Motion

Eclairage de la Tour carrée

Suite à la question simple restée sans réponse lors du dernier Conseil général, nous demandons au Conseil municipal d'entreprendre les travaux pour éclairer ladite tour, conformément au concept présenté devant ce législatif.

Développement

L'illumination de la Tour carrée n'était pas possible durant les festivités du 700ème anniversaire de la commune, pour les raisons que chacun sait.

De longue date cependant, son éclairage était planifié. Or, les Neuvevillois ne la distinguent toujours pas parmi les tours et autres bâtiments nouvellement éclairés, selon le concept d'illumination de la vieille ville et de la mise en valeur de nos bâtiments historiques (cf. motion de Mme M. Imer et les réponses). L'éclairage double présenté (interne et externe) paraissait particulièrement réussi, à l'instar de la Tour de Rives.

Pour l'UDC,

Jean-Pierre Verdon

forum neuvevillois

Municipalité de La Neuveville
Reçu 17 MARS 2014
Transmis à
ADM | ECO | EQU | GTE | INS | LOI | SEC | SOC
AVS | CAJ | PH | CM | X

Conseil général du 19 mars

Postulat : Rafraichissement et actualisation des vitrines destinées aux informations touristiques et locales

Introduction :

Toutes et tous ici présents ce soir, sont conscients de la valeur touristique du patrimoine historique de notre cité. Il en va de même en ce qui concerne sa situation géographique.

La Municipalité a posé, ces dernières années, divers panneaux d'informations, fort réussis d'ailleurs, un peu partout en vieille ville et à ses abords.

Trois grands panneaux placés aux entrées est, ouest et nord de la ville et annonçant les diverses manifestations à venir sont également fort appréciés.

Il reste les 5 vitrines situées au débarcadère, au chemin des lilas (Epancheurs) ,dans le passage couvert grand-rue 2 et sous la Tour rouge.

Développement :

Pour Forum, il conviendrait de revoir le contenu de ces vitrines, de le rendre plus lisible, accrocheur en utilisant des moyens de communication contemporains ; d'améliorer leur lisibilité et de profiter de faire un dépoussiérage général de printemps.
Une grande partie des informations fournies sont des publicités presque d'un autre âge….
Les 2 vitrines de la Tour rouge sont à moitié vides. Il conviendrait d'en conserver une pour les informations qui concernent la vie politique locale et d'affecter la seconde à la présentation d'infos touristiques diverses.
Celle de la grand-rue 2 est pratiquement vide avec un éclairage déficient.

Une vitrine existe également au port de Chavannes taguée avec une expression anglaise ne voulant pas dire Welcome in Chavannes. Elle contient le règlement du port sur 5 pages qui n'intéresse que les propriétaires d'une place d'amarrage qui l'ont tous vraisemblablement reçu avec leur contrat de location. Cette vitrine pourrait être, à notre avis, mieux utilisée.

Avec ce postulat, Forum invite le CM à étudier assez rapidement les possibilités d'amélioration de ces différentes vitrines.

La Neuveville, le 17.03.14

Au nom de Forum neuvevillois

forum
neuvevillois

Case postale 407
2520 La Neuveville

QUALITÉ SUISSE
UDC
Pour une Suisse forte

Municipalité de La Neuveville
Reçu 17 MARS 2014
Transmis à
ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PH	CM	CE			

Séance du Conseil général du 19 Mars 2014

POSTULAT

CREATION D'UN RESEAU WIFI PUBLIC

La fraction UDC demande qu'une étude soit réalisée par le Conseil municipal au sujet de la création d'un réseau wifi public.

Développement

Le bord du lac de La Neuveville étant parmi les plus attractifs de la région au niveau touristique, le groupe UDC désire qu'une image de marque soit envoyée auprès de nos hôtes, respectivement de nos citoyens. L'idée serait de créer un réseau wifi avec le site officiel de La Neuveville en tant que page d'accueil accompagné d'un message de bienvenue.

Nous proposons que l'étude se base sur les secteurs du Quai Maurice-Moeckli ainsi que sur le terrain de Saint-Joux en précisant que nous ne sommes pas opposés à d'autres secteurs si l'opportunité se présente.

Bénéficier d'un réseau wifi dans ces secteurs serait un avantage certain, tant d'un point de vue divertissant, que pratique pour les habitants et visiteurs de La Neuveville.

C'est pourquoi la fraction UDC demande qu'une étude à ce sujet soit réalisée par les deux départements concernés, les loisirs ainsi que l'équipement.

Pour l'UDC

Sacha Bürki

Pour une Suisse forte

Municipalité de La Neuveville
Reçu 17 MARS 2014
Transmis à
ADM | ECO | EQU | GTE | INS | LOI | SEC | SOC
AVS | CAJ | PH | CM | CG

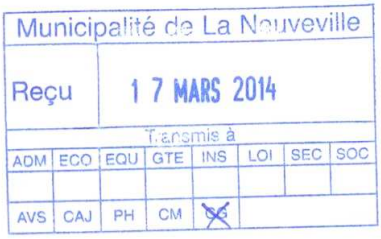

CONSEIL GENERAL DU 19 mars 2014 Interpellation

Ecole des Collonges

Quo vadis de l'Ecole des Collonges ? Le 16 février 2014, le soussigné recevait une lettre du Conseil municipal le remerciant de ses services au sein de la commission de l'Ecole des Collonges qui venait d'être dissoute par le conseil municipal.

Or, depuis fin 2011, cette commission n'a plus siégé.

- Est-ce à dire que rien n'a été fait entre-temps sur ce projet conduit par le soussigné jusqu'à la votation populaire et dont les Neuvevillois ont plébiscité une nouvelle construction à une forte majorité ?
- Ou est-ce à dire que du travail a été fait et que ce dossier a avancé, en l'absence de la Commission dûment nommée par le Conseil municipal ? Dans tel cas, qui a travaillé sur ce projet ?

<u>Développement</u>

Nous avons l'impression que le législatif est souvent mis de côté des grands dossiers qui concernent la vie communale, un peu comme si le parlement était « snobé » et que le pouvoir décisionnel appartenait à un groupe bien restreint d'élus qui se partagent tous les pouvoirs. On se contente en l'espèce de nous dire quelques mots dans les communications du Conseil général, sans écrit préalable et sans suite…

Nous voulons être complètement informés sur ce couac manifeste et le dossier précité, le seul traitement des oppositions n'étant pas de nature à satisfaire notre requête.

Pour l'UDC,

Jean-Pierre Verdon